



Délibérations du conseil municipal de Montsinéry-Tonnégrande

2008

Séance ordinaire du 19 décembre 2008

- 2008-64 approbation de l'étude du schéma touristique de la commune
- 2008-65 création d'un lotissement à Tonnégrande
- 2008-66 contrat collectif « Maintien de salaire » proposé par la Mutuelle nationale territoriale (MNT)
- 2008-67 approbation du plan local d'urbanisme
- 2008-68 paiement d'un solde de facture relative aux obsèques de M. Eugène Edouard



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 19 DECEMBRE 2008**

DATE DE CONVOCATION

12 Décembre 2008

DATE D’AFFICHAGE

12 Décembre 2008

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

EN EXERCICE : 15
PRESENTS : 11
ABSENTS : 04
QUORUM : 08

DELIBERATION N°2008/64/M-T

L’AN DEUX MILLE HUIT LE DIX NEUF DECEMBRE SEIZE HEURES, LE CONSEIL MUNICIPAL dûment convoqué par Monsieur le Maire, s’est assemblé en séance ordinaire en Mairie, sous la présidence de Monsieur **Patrick LECANTE Maire**.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur **Jocelyn PRALIER** 1^{er} Adjoint
Monsieur **Patrick LABEAU** 3^{ème} adjoint
Madame **Rosaline CAMILLE** 2^{ème} adjointe
Madame **Marcelline POPO** 4^{ème} adjointe
Madame **Patricia BEAUNOL** adjointe spéciale
Madame **Valérie BATAILLIE** Conseillère
Madame **Liliane DAUPHIN** Conseillère
Monsieur **Alain Patrick ROBINSON** Conseiller
Madame **Pauline TARCY** Conseillère
Monsieur **Marcel POPO** Conseiller

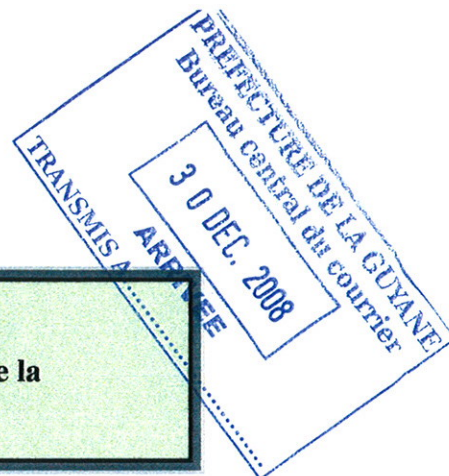
ABSENTS EXCUSÉS:

Monsieur **Vincent MAYEN** Conseiller
Madame **Marie George DUMAISON** Conseillère
Monsieur **Brice SEPHO** Conseiller
Madame **Liliane CHAVERIMOUTOU** Conseillère

Les conseillers Municipaux présent formant la majorité des membres en exercice, conformément à l’article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d’un Secrétaire au vu de l’application de l’article L.2121-14 et L.2121-15 Code Général des Collectivités Territoriales, Madame **Patricia BEAUNOL**, Adjointe Spéciale, a été nommé à ces fonctions qu’elle a acceptées.



Délibération N° 2008/64/MT
Approuvant l'Etude du Schéma Touristique de la
Commune de Montsinéry-Tonnégrande



Mesdames,
Messieurs les Conseillers,

La commune de Montsinéry-Tonnégrande présente de nombreux atouts pour développer son économie touristique. L'ouverture récente du ZOO de GUYANE sur son territoire amène un flux très important de touristes à la recherche d'activités et de services complémentaires.

La commune ne dispose cependant pas d'une stratégie globale de développement déclinable en plan d'action. La nécessité de développer ce secteur créateur d'activités et d'emplois engage aujourd'hui la collectivité à mener une étude pour mettre en place ces outils de pilotage économique.

Une première réflexion menée au niveau de la collectivité a permis de dégager des orientations pour cette étude :

1/ Mise en œuvre d'une étude de clientèle par enquête auprès des visiteurs du ZOO de GUYANE afin de cerner les attentes en matière d'hébergement, restauration, services et produits touristiques complémentaires à créer sur la commune.

2/ Etude pour la mise en place d'un « point d'information tourisme » dans l'ancienne école communale d'architecture créole et l'affectation de la partie restante de ce patrimoine à un projet touristique.

3/ Etude de la réhabilitation des bâtiments de l'ancien « CIAPN, Centre d'Initiation au Activités de Pleine Nature » pour la création d'un centre de vacances pour les enfants, conformément au projet inscrit au CPER, contrat de projet Etat région 2007-2013 (projet N°15 « développement du tourisme en Guyane ») .

4/ Identification des activités nautiques et touristiques possibles sur le plan d'eau exceptionnel de la Rivière de Montsinéry.

5/ Inventaire des ressources touristiques du territoire communal en matière de création d'hébergements, de sites naturels remarquables et de nouveaux produits touristiques.

6/ Elaboration d'un plan d'action en fonction des résultats de l'étude de clientèle et des inventaires réalisés.

7/ Identification des porteurs de projets conformes au plan d'action et lancement des projets sur la base d'un partenariat public privé avec la commune.

B – Déroulement du projet

La commune de Montsinéry-Tonnégrande, maître d'ouvrage du projet, souhaite se faire appuyer par un prestataire spécialisé qui l'assistera pour :

- La mise en place d'un comité de pilotage de l'étude impliquant les élus et partenaires touristiques de la commune ;
- L'élaboration et la validation des cahiers des charges de l'étude dans ses différentes phases ;
- Les procédures de choix conformes au code des marchés publics des cabinets qui réaliseront l'étude avec les étapes prévues ;
- Le suivi de réalisation de l'étude ;
- Le contrôle et la validation du rapport final conformément aux cahiers des charges et aux besoins de la commune.

Le coût d'objectif de l'étude a été estimé à 40 000 € répartis en 10 000 € pour l'AMO (assistance à maîtrise d'ouvrage) et 30 000 € pour la mise en œuvre de l'étude.

Le délai global de réalisation est fixé à 6 mois jusqu'au lancement des projets en partenariat public privé avec la commune.

Pour toutes ces raisons et motifs, je vous demande de délibérer

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APPROUVE la mise en place du Schéma de Développement Touristique Durable de la commune de Montsinéry-Tonnégrande pour un coût total de **40 000 €** (quarante mille euros) ;

DIT que cette somme sera inscrite au budget de la commune,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires concernant ce dossier.

ADOPTÉE PAR ONZE (11) VOIX CONTRE ZERO (0).

Pour certification exécutoire,

Fait à Montsinéry-Tonnégrande, le 19 Décembre 2008

Le Maire,



Patrick LECANTE



Publication le :